CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La manifestation de la Fête-Dieu. — MM. les chanoines Berteaux et Evrard, doyens de St-Martin et de Notre-Dame, nous prient d'insérer ce qui suit :

» *Aux Catholiques de Roubaix,*

» Messieurs,

» Le clergé de Roubaix ne saurait s'empêcher de vous exprimer sa reconnaissance pour l'éclatante manifestation que vous avez faite à la gloire du Saint-Sacrement.

» Messieurs, votre clergé vous admire comme la France tout entière qui attendait de vous ce grand exemple. Il est fier de votre foi, fier de votre esprit de discipline et de la dignité que vous avez su conserver, fier de votre charité pour le petit commerce si méritant.

» Au nom de Notre-Seigneur que nous avons l'honneur de représenter parmi vous, nous vous adressons à tous et principalement au comité organisateur l'hommage de nos félicitations et de notre dévouement.

» BERTEAUX, doyen-curé de Saint-Martin.
» EVRARD, doyen-curé de Notre-Dame.
» Roubaix, 16 juin 1895. »

— *On nous communique la lettre suivante qui a* été remise lundi matin au Maire de Roubaix, par une délégation des manifestants de dimanche :

» *A Monsieur le Maire de Roubaix.*

» Monsieur le Maire,

» Au nom de l'industrie roubaisienne,

» Au nom du petit commerce,

» Au nom de la classe ouvrière largement représentée, nous venons vous rappeler qu'hier, les catholiques de Roubaix, dans une manifestation calme et imposante, *ont affirmé leur volonté ferme* et résolue de reconquérir leurs droits violés.

» Comme ils veulent jusqu'au bout faire acte de bons citoyens, ils s'adressent à l'autorité municipale pour lui demander de reconnaître ces droits et de rapporter les arrêtés injustes qui y portent atteinte.

» Ce faisant Monsieur le Maire, vous répondrez aux sentiments de la majorité de la population roubaisienne et vous acquerrez l'estime des partisans de la liberté. » *Vos administrés.* »

(Suivent les signatures).

La manifestation de la Fête Dieu et les journaux parisiens. — La plupart des journaux catholiques de Paris consacrent de longs articles à la manifestation des catholiques de Roubaix, le jour de la Fête-Dieu.

La Libre Parole dit que « si tous les catholiques de France manifestaient leurs sentiments avec la même énergie que les catholiques roubaisiens, c'en serait vite fait de la tyrannie franc-maçonnique.

L'*Autorité* s'exprime ainsi :

« Les catholiques ont montré qu'ils savaient se défendre et qu'ils commençaient à être las d'être victimes par des braillards et des mécréants, qui n'ont pour eux ni la force, ni le nombre, ni le courage.

» Vous permettez qu'on insulte les catholiques dans ce qu'ils ont de plus sacré, vous autorisez les injures, au besoin vous les soudoyez contre la religion nationale, vous n'avez de tendresse et de tolérance qu'envers les francs-maçons et les athées. Il faut souffrir alors que les catholiques se défendent, et c'est ce qu'ils ont fait.

» Il paraît même qu'ils l'ont bien fait. »

La *Vérité* félicite les catholiques roubaisiens de leur énergie. « Si, ajoute-t-elle, leur exemple était imité partout, il ne se passerait pas longtemps avant que, partout aussi, les catholiques fussent remis en possession de leurs droits et libertés ».

Dans l'*Univers*, M. F. Veuillot, après avoir parlé de la municipalité socialiste et libre-penseuse de Roubaix, et de l'arrêté du maire interdisant le port ostensible du viatique, ajoute :

« Les catholiques de Roubaix nous montrent, depuis *quelques mois, comment une liberte se conquiert* : ils ont donné hier, à la France chrétienne, un exemple vigoureux, que nous espérons fécond : une procession grandiose a fêté le Saint-Sacrement, dans une ville où les processions sont depuis *longtemps* interdites. Les catholiques roubaisiens lèvent la tête et leurs ennemis furieux sont surpris de leur force.

. . . . . .

« Espérons maintenant que les vaillants chrétiens de Roubaix ne vont point s'arrêter en si noble chemin et qu'il naîtra, de ce beau jour, une action permanente et féconde ». Mais ils n'ont pas besoin de nos conseils : suivons plutôt leur *exemple.* »

M. l'abbé Naudet écrit dans le *Monde*,

« Il paraît que, hier, à Roubaix, il y a eu quelques bagarres et que des coups ont été échangés. De cela il faut se féliciter. Car il était bon que la manifestation fut complète et que les mécreants pussent bien constater, non seulement qu'on voulait affirmer son droit, mais encore qu'on savait le faire respecter et que, homme soit qui mal y pense, si le bon Dieu a mis au bout de nos bras des poings solides, c'est pour nous en servir quelquefois.

. . . . . .

» Quant à nos frères de Roubaix, il faut les remercier et les applaudir d'abord, il faut les imiter ensuite. Il faut que dimanche, partout où il y aura des catholiques, il y ait aussi des processions. Afin que l'on sache bien que nous en avons fini avec la résistance passive et que le temps n'est plus où l'on pouvait impunément nous jeter aux lions.

» Certes, nous ne repoussons pas le martyre, mais nous croyons que, dans une société baptisée, les chrétiens doivent comprendre leur rôle autrement que dans une société païenne et s'il faut succomber, nous préférons tomber sur un champ de bataille plutôt que dans un *cirque, puisque dans les deux cas on peut être martyr.* »

Les journaux de gauche ne font pas de commentaires.

Le cinquantenaire de la fondation du Collège. — L'institution Notre-Dame-des-Victoires a fêté, lundi, le cinquantième anniversaire de sa fondation, qui date du *13 octobre 1845*.

Des drapeaux et des bannières flottent au-dessus des murs ; les couloirs sont décorés des gazes de toutes couleurs ; la chapelle a revêtu l'ornementation des grands jours de fête.

Vers 11 heures, le collège présente une grande animation.

LA MESSE D'ACTIONS DE GRACES. — Une messe d'actions de grâces a été célébrée à onze heures et quart par M. l'abbé Wirth, doyen de Berlaincourt.

Elle a été suivie du chant du *Te Deum* et de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Un grand nombre d'ecclésiastiques, professeurs et anciens élèves étaient remarqués parmi la grande assistance qui emplissait la chapelle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION. — Aussitôt après la messe a été tenue l'assemblée générale de l'*Association des anciens élèves du collège*, sous la présidence de M. Chabé, président d'honneur, entouré de M. le président et de la commission.

Il a été donné lecture par le trésorier, du rapport de la situation financière de l'association.

M. l'abbé Ghesquier, secrétaire, a parlé dans son rapport des lauréats qui ont obtenu les prix d'honneur donnés par l'Association; des résultats du concours général des Facultés catholiques de Lille ; des membres défunts, entr'autres de M. le chanoine Mouton ; des subsides accordés par l'Association ; des 2,200 francs dépensés en secours pour l'éducation d'élèves ; des projets de création de bourses, votées en principe : l'une, pour les Facultés catholiques de Lille ; l'autre, pour l'Ecole professionnelle qui va bientôt être créée.

Ces rapports ont été adoptés.

LE BANQUET. — Un banquet de 330 couverts a été servi dans le réfectoire du Collège, décoré pour la circonstance.

On remarquait dans le fond, cachant le théâtre, une reproduction de la façade de la chapelle, des oriflammes décorant les murs et des pancartes portant cette inscription : « *1845-1895* »

Mgr Monnier, évêque de Lydda; Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille; M. le chanoine Pruvost, vicaire général ; M. le chanoine Leblanc, supérieur du collège de Tourcoing ; le R. P. Desnoyelles, supérieur de Saint-Joseph, à Lille; M. l'abbé Dieu, supérieur de Marcq ; M. l'abbé Reboux, supérieur à Douai ; M. l'abbé Foulon, supérieur à Cambrai ; M. l'abbé Delille, supérieur à Hazebrouck ; M. l'abbé Wirth, doyen à Berlaincourt ; M. le doyen de Lannoy ; M. l'abbé Sinsoilliez ; tous les membres du clergé de Roubaix ; MM. Louis Toulemonde, Georges Motte, Aug. Bayart, Louis Leclercq, etc., assistaient au banquet, qui a été très animé.

Un peu avant le dessert, M. le chanoine Chabé, supérieur du collège, a ouvert la série des toasts.

DISCOURS DE M. LE SUPÉRIEUR. — Pour s'excuser de prendre la parole aussi vite, M. le supérieur a dit que si, en Angleterre, on se met à table pour manger, en France, en cause surtout; puis il a expliqué ce qu'était un jubilé : un mot qui sonne à toutes les oreilles; une fête à la fois exceptionnellement grande et d'un charme sans pareil !

« Les jubilés ont pour eux la considération des siecles et peut-être sont-ils d'institution divine, puisque nous voyons dans l'Histoire Sainte Dieu lui-même en faire une des plus grandes fêtes de son peuple.

» Il suffit de tourner les regards vers vous, Monseigneur, puis de les promener sur cette salle où les yeux rencontrent tant d'ecclésiastiques vénérés, tant de Roubaisiens de mérite : il suffit de voir tous ces fronts radieux pour qu'éclate le cachet de grandeur et aussi le charme délicieux de cette fête jubilaire.

» Si des obstacles que le devoir a pu seul rendre insurmontables n'avaient retenu Mgr l'archevêque, il serait venu, lui aussi, au milieu de ses fils, présider lui-même la grande fête de son collège diocésain.

» Nous l'aurions vu, ici, avec l'auréole nouvelle qui fait resplendir son front de tout l'éclat qu'ajoute au caractère épiscopal lui-même cette noble indépendance, cette sagesse ferme qui permet de parler haut et juste à ceux qui gouvernent les peuples.

» Veuillez, Monseigneur, lui porter le tribut de la profonde admiration de cette assemblée ! (Applaudissements).

» On sait si bien, Monseigneur, que vous parleriez de même, que pour essayer de diminuer la gloire de notre archevêque, on a dit que vous aviez parlé à deux : vous tout bas et Monseigneur tout haut !

» Quel honneur pour le collège et pour cette assemblée d'y voir Mgr Baunard, le recteur de cette belle Université du Nord. Puissions nous vous récompenser, Monseigneur, de tant d'amabilités et aussi des services rendus depuis un an au Collège de Roubaix, en vous envoyant chaque année de jeunes Roubaisiens, des jeunes gens pleins de foi et de courage, puissent aussi ces grandes familles, ces princes de l'industrie, vous offrir leur bourse bien large pour votre Université; les noms roubaisiens se retrouvent sur toutes les listes des grandes œuvres... »

M. le Supérieur a ensuite remercié le clergé admirable de Roubaix qui a toujours aidé le collège; les supérieurs des maisons d'éducation du Nord; les dévoués ecclésiastiques et laïcs, tous les professeurs; l'Association des anciens élèves...

Ensuite, il fait l'historique du collège qui a triomphé de tant d'épreuves et est sorti victorieux grâce à Notre-Dame des Victoires.

« Si la Sainte-Vierge, continue-t-il, daigne conserver sa protection à son collège, ou plutôt si nous ne l'abandonnons pas, l'œuvre qui date de 50 ans verra de longs jours.

» Ce qui fortifie cette confiance, c'est que dans cette maison, tout s'identifie avec la vraie population roubaisienne.

» Les pères et les mères de famille nous demandent des chrétiens ; hier nos plus grands étaient là dans cette grande manifestation qui va faire dire que la lumière vient du Nord ; ils étaient là s'exerçant à être des chrétiens sans peur ; ils comprennent déjà qu'abandonner le droit de Dieu, c'est préparer la ruine inévitable de tous les droits.

» Nous donnons à Roubaix des travailleurs; cette ruche ouvrière a besoin d'hommes courageux; nous voulons donner aux enfants l'esprit de famille qui se développe par la vie de famille...

» Nous sommes remplis d'espoir et de confiance pour l'avenir. »

M. le Supérieur boit ensuite à la prospérité de la maison et à celle de tous les convives présents.

Ce discours est vigoureusement applaudi.

M. L'ABBÉ GHESQUIER NOMME DIRECTEUR DU COLLÈGE. — M. LOUIS TOULEMONDE DÉCORÉ DE L'ORDRE DE GRÉGOIRE-LE-GRAND. — Monseigneur de Lydda montre les bienfaits de l'enseignement chrétien ; il félicite les Roubaisiens de leur belle manifestation ; et il termine en apprenant à tous la nomination de M. l'abbé Ghesquier comme directeur du collège avec le privilège de porter le camail de vice-doyen, en récompense de tout ce qu'il a fait pour le nouveau collège, et en conférant à M. Louis Toulemonde la décoration de l'ordre de Grégoire-le-Grand envoyée par le pape Léon XIII.

Il donne lecture d'une dépêche du cardinal Rampolla, félicitant et bénissant M. le Supérieur, les professeurs, les élèves, les parents, les bienfaiteurs et le personnel de la maison.

Mgr Baunard, recteur des Facultés catholiques de Lille, lui succède; il félicite M. le Supérieur, la tête, le bras et le cœur de cette maison qui envoie à Lille d'excellents étudiants dont plusieurs sont déjà revenus ici comme professeurs; il le remercie de la bourse fondée en faveur de l'Université.

M. Clément Dazin boit à la santé du Pape Léon XIII auquel un vivat chaleureux est chanté aussitôt.

M. Louis Toulemonde remercie Mgr Monnier de l'honneur qui lui a été fait et qu'il attribue à tous ses amis plutôt qu'à lui ; il porte un toast à M. le Supérieur, priant Monseigneur de le conserver longtemps encore à Roubaix. Un vivat est chanté à M. le Supérieur.

M. Pierre Toulemonde porte un toast à l'assemblée au nom des élèves et il le fait en termes très distingués.

M. Georges Motte boit aux anciens professeurs.

M. l'abbé Wirth et le R. P. Desnoyelles font tous deux l'éloge de Roubaix, faisant allusion à la manifestation des catholiques de Roubaix, devenu l'admiration de la France entière.

Une cantate est ensuite chantée par un chœur de plus de cent voix, avec accompagnement d'orchestre, sous la direction de M. Peers, qui en a composé la musique. Les paroles sont de M. l'abbé Sinsoilliez.

La série des toasts se termine par celui de M. le chanoine Leblanc, fier de Tourcoing qui a fourni au collège de Roubaix tous ses supérieurs : il boit à Roubaix, Tourcoing, ces villes sœurs qui combattent vaillamment pour Dieu, la patrie et le peuple ; et et par ceux de MM. Derville-Eloy et Bossut-Plichon, celui-ci buvant à la jeunesse que représente encore la verte vieillesse de Mgr de Lydda.

Un concert symphonique a terminé cette fête pleine d'entrain, de gaieté et d'espérance dans l'avenir du nouveau collège.

Le départ de Mgr Monnier. — Après avoir assisté à la fête du collège, Mgr Monnier, évêque de Lydda et M. le chanoine Pruvost se sont rendus au presbytère de St-Martin et à 5 heures 1/2 ont quitté Roubaix en voiture, se dirigeant vers Lille.

Nous parlons, dans le compte-rendu de la fête du cinquantenaire du collège, de la nomination de M. l'abbé Ghesquier comme directeur du collège, avec le privilège de porter le camail de vice doyen ; et de la décoration de M. Louis Toulemonde, à qui a été conféré l'Ordre de Grégoire-le-Grand.

Ces honneurs et ces distinctions étaient dues à MM. l'abbé Ghesquier et Louis Toulemonde pour leur zèle et leur dévouement à la cause de l'enseignement catholique ; il sont la récompense de leurs efforts couronnés de succès dans la fondation du nouveau collège.

Nous les prions d'agréer nos plus sincères félicitations.

Une récompense. — Nous avons dit que la société centrale des architectes français venait, dans sa séance solennelle présidée par M. le Ministre des Beaux-Arts, de décerner sa grande médaille annuelle à notre concitoyen M. Ernest Thibeau. C'est pour ses remarquables travaux d'architecture privée que cette récompense lui a été accordée. Les nombreux amis que M. Thibeau compte à Roubaix applaudiront à cette distinction flatteuse, méritée d'ailleurs par les constructions artistiques dont il a doté notre ville.

L'ouverture du bureau de poste de la rue de la Fosse-aux-Chênes. — Le nouveau bureau de poste de la rue de la Fosse-aux-Chênes est maintenant ouvert au public.

C'est M. Trabuc, receveur du bureau de la rue Pierre-de-Roubaix, qui a été nommé à ce poste. Le service est assuré par six employées et deux facteurs du télégraphe.

Les facteurs des Postes. — Un arrêté ministériel, parvenu, lundi, à la Mairie de Roubaix, crée quatre nouveaux emplois de facteurs, à Roubaix, à partir du 1er juillet prochain.

Les habitations ovrrières à bon marché. — La société coopérative *Le Progrès*, pour la construction d'habitations ouvrières à bon marché, a tenu, dimanche, une réunion, à laquelle tous les membres du bureau définitif ont assisté.

Le nouveau président a fait connaître que de nouvelles offres, très avantageuses, ont été faites pour l'acquisition d'un terrain dans le quartier du Ravedin. L'idée de bâtir aux deux côtés opposés de la ville a été approuvée à l'unanimité.

Les cotisations pour la formation du capital exigé, et dont le quart doit être versé fin décembre, ont été toutes reçues.

Les types des constructions projetées ont été approuvés par le conseil. Les maisons auront une profondeur de 20 mètres, cour comprise, et une largeur de 4m50. L'intérieur pourra être disposé au gré du sociétaire.

Les cotisations exigées sont si peu élevées qu'elles permettent à tous les ouvriers de se faire inscrire.

Les assemblées sont dorénavant fixées, sans convocation, au troisième dimanche de chaque mois, à quatre heures du soir.

A l'Ecole de natation. — La température de l'eau, à l'Ecole de natation, dans la journée de lundi, a été, à 5 heures du matin, de 19 degrés et de 21 à midi et à 5 heures du soir.

Un accident de voiture. — Un accident s'est produit, lundi à quatre heures de l'après-midi, rue d'Italie, où un charretier, Désiré Mescart, âgé de 32 ans, demeurant rue du Trichon, au service de MM. Dujardin frères, négociants en charbons rue de l'Ouest, a été renversé par son tombereau. Le malheureux, qui a eu le pied droit fracturé, a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins de M. le docteur Faidherbe.

Un accident, boulevard de Strasbourg. — Un ouvrier maçon, Jules Leduc, âgé de 30 ans est tombé dimanche après-midi, boulevard de Strasbourg, d'une façon si malheureuse, qu'il s'est fracturé la jambe droite. Transporté à son domicile, rue Franklin, Leduc y a reçu les soins de M. le docteur Lepoutre, qui l'a fait admettre, lundi après-midi, à l'Hôtel-Dieu.

Un vol de viande aux Halles Centrales. — Depuis quelque temps, M. J.-B. Lefebvre, boucher, boulevard de Colmar, était victime de vols de viande aux Halles Centrales. Il exerça une active surveillance, et, lundi, à quatre heures de l'après-midi, il surprenait son domestique, Charles Hennache, en flagrant délit de vol d'une pièce de viande d'une valeur de cinq francs. M. Lefebvre en prévint aussitôt l'agent de sûreté Gautier, qui arrêta le voleur et le conduisit devant M. Squivée, commissaire de police.

L'arrestation de Charles Hennache a été maintenue.

Une triple arrestation. — Trois jeunes gens de 19 ans, Georges Acquart, paveur, rue Dagueneau, Jules Elghenis, trieur, même rue, et Alfred Woome, apprêteur, rue de Denain, ont été arrêtés, dimanche, *rue Decrème. Ces individus, qui étaient ivres*, chantaient à tue-tête : « Vive la Sociale ! Tous les agents sont des canailles ! » Leur arrestation a été maintenue.

L'effet de l'ivresse. — Dans la soirée de dimanche, un ouvrier tisserand, J.-B. Capelle, âgé de 31 ans, demeurant rue Watt, cour Six-Gadenne, se trouvant en état d'ébriété, se mit à briser son mobilier et à injurier ses voisins. Attirés par le bruit, des agents accoururent et l'arrêtèrent. Capelle leur opposa une vive résistance, et essaya de les mordre. C'est à grand'peine qu'il a pu être amené au dépôt, où il a été écroué.

Mardi 18 et mercredi 19 juin, la laiterie d'Oostcamp vendra des blocs de 5 kilogs de beurre salé, garanti pur, délicieux pour les tartines et la cuisine, au prix de

2,60 le kilog.

En ce moment l'abondance de beurre est grande et la laiterie en fait bénéficier ses clients plutôt que de vendre ses beurres sur les marchés. S'adresser exclusivement rue du Bois, 13.

Un câble d'une certaine valeur a été trouvé, lundi après-midi, boulevard d'Hallluin, et déposé au bureau de police de la rue Saint-Vincent-de-Paul.

Croix. — *Une sérénade à M. Mathieu, directeur de l'Ecole du Centre.* — Dimanche, à midi, à l'issue de la procession, la Musique municipale de Croix s'est rendue à l'école du Centre, sur la Grand'Place, où elle a donné une sérénade au directeur, M. Mathieu, récemment nommé officier d'académie.

Le président de la Musique municipale a vivement félicité le nouveau décoré, qui a répondu par quelques paroles émues.

Fiers-le-Breucq. — *Le festival.* — Voici le résultat du tirage des primes pour les sociétés de musiques, orphéons et trompettes.

1re prime 200 fr., la société chorale « La Muse des Travailleurs » du Blanc-Seau; 2e 100 fr., la Fanfare Ste Cécile de Forest; 3e 75 fr., l'Harmonie municipale de Marcq-en-Barœul; 4e 50 fr., la fanfare de Saint-André-lez-Lille.

Résultat du concours de tir à la cible chinoise pour les compagnies de sapeurs-pompiers : 1er prix, les sapeurs-pompiers de Sainghin-en-Mélantois; 2e prix, les sapeurs-pompiers de Mouveaux; 3e prix, les sapeurs pompiers de Croix.

Prix pour les plus belles décorations et illuminations : 1er, M. Jacob Hann; 2e, Mme veuve Narguet; 3e, M. J.-B. Degrote; 4e, Mme veuve Dubus.

Des félicitations sont dues à la commission du festival du Breucq pour la bonne organisation de la fête. M. Louis Lepers, président d'honneur, mérite une mention spéciale pour le dévouement qu'il a apporté pour la réussite du festival, ainsi que MM. A. Picavet, vice-président, E. Dupire, Marescaux, H. Leclercq et Louis Descamps, commissaires des kiosques.

On se souviendra longtemps, au Breucq, du festival du 16 juin 1895.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 - 39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 francs le cent.
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

WATTRELOS

La fraude. — Dimanche matin, les préposés de douanes Blancho et Tranet de la Martinoire, de service à la carrière Béghin, ont arrêté le nommé J. Beuscart, âgé de 19 ans, demeurant à Roubaix, porteur de 21 kgs. d'allumettes chimiques de contrebande, d'une valeur de 111 fr. L'individu arrêté a été remis aux mains de la gendarmerie de Wattrelos.

GRANDE POISSONNERIE ROUBAISIENNE
31, RUE SAINT-GEORGES, 31
J. DUCROCQ, Propriétaire
— *COURS du* MARDI 18 JUIN *1895* —

Toute commande de poissons fins pour dîners, noces et banquets exécutées dans les 24 heures. Prière de donner les commandes avant midi.

Marée fraîche	1/2 k.		
Cabillaud	0,50	Merlans	0,00
Maquereaux (gros) la pièce	0,00	Eperlans	0,00
Soles	2,25	Merluches	1,00
Turbots	1,75	Sardines fraîches	0,00
Bar	0,00	**Crustacés**	
Barbue	1,00	Langoustes 0, 4, 5, 6, 7, 8 fr.	
Raies	0,90	Homards (dep.) 2,00 à 5f.	
Flotte	0,00	Crabbes 0,00 et 0,00	
Rougets	0,00		
Carrelets (plels)	0,00	**Ecrevisses** Vivantes 1,00	
Truite saumonée	0,00	Cuites 2,00	
Anguilles de rivière	0,00	La pièce 0,20	
Anguilles de mer	0,00	**Saumons**	
Vives	0,00	Saumon rouge le 1/2 kil. 0,00	
Saumon blanc	1,00	Morue nouvelle, le 1/2 k. 0,00	
Crevettes	0,80	Harengs saurs à 05 fr. 10 fr. 0,10 pièce	
Brochet (eau douce)	0,00	Harengs saurs 2 fr. 15 c. mis à domic.	

Saumon frais garanti non frigorifié (Hollande) 0,00 le 1/2 k.
Poissons rouges, 20 et 30 cent. pièce. — Tanches vivantes et carpes vivantes pour pièce d'eau, prix selon la grosseur. — Raie à la daube, 0,50 la portion. — Harengs à la daube, 0,15. Langoustes à 8 fr. — Homards depuis 2,00 à 5 fr. la pièce. Pucelles, 1 fr. la pièce.
GROS — **Conserves de Poissons** — **DÉTAIL**

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART
FABRICATION SUPÉRIEURE
MOREL-GOYEZ **tapissier décorateur.**
LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE
83805 - 37919

TOURCOING

Réunion de la commission militaire — Les membres de la commission militaire se sont réunis, lundi après-midi, et ont fait choix du type de drap qui doit être employé pour le nouvel uniforme de la Musique municipale. De nombreux échantillons leur ont été soumis.

On sait que le Conseil municipal a voté récemment la somme de 9,000 francs pour couvrir la dépense.

L'éclairage des rues particulières. — On a publié et affiché dimanche l'arrêté municipal suivant :

« Nous, Maire de la ville de Tourcoing, chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre de Léopold de Belgique:

» Vu la loi du 5 avril 1884 sur les attributions municipales ; vu l'arrêté 91 § 2 du réglement de voirie en date du 26 mars 1877, approuvé par M. le Préfet du département du Nord le 3 avril suivant, concernant l'éclairage des rues particulières;

» Considérant que dans l'intérêt de la sûreté publique et de la circulation il importe d'assurer l'éclairage des dires rues, pour mieux faire parvenir à ce résultat il paraît utile de mobiliser la disposition du réglement susdit qui y est relative.

« Arrêtons :

» Article 1er. — La première partie du 2e paragraphe de l'article 91 dudit réglement, concernant l'éclairage des rues particulières est supprimé et sera remplacé par les dispositions suivantes :

» Les propriétaires des rues particulières sont tenus de les éclairer.

« Cet éclairage ne pourra être inférieur en intensité de lumière à celui adopté pour les rues faisant partie du réseau des voies publiques et il devra avoir lieu pendant la même durée de temps ».

» Article 2. — M. le Directeur de la Voirie et M. le Commissaire central de police sont chargés respectivement d'assurer l'exécution du présent arrêté. »

L'Association amicale des Anciens élèves des Frères. — Nous recevons la communication suivante :

« Les anciens élèves et amis des Frères n'ont pas perdu le souvenir des inoubliables démonstrations qui ont eu lieu les 26 et 27 août 1894, à l'occasion de la célébration du jubilé du cher Frère Flour.

» Ils apprendront avec plaisir que, comme couronnement de ce jubilé, on a élaboré le règlement d'une *Association amicale des anciens élèves des Frères*, et que ce règlement a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 16 février dernier.

» Cette association, ainsi autorisée, va donc se constituer.

» Le comité d'initiative engage, à cet effet, les anciens élèves qui désireront faire partie de cette association à prendre connaissance du règlement qui leur sera communiqué au siège de l'association, 15, place Leverrier, et à y mettre leurs adhésions.

» La date de la première réunion générale sera indiquée prochainement. »

Une grève de tapisseurs. — Lundi matin, les 40 tisserands et 31 trieurs de cordes de la fabrique de tapis de MM. Lorthiois, rue du Petit-Village, se sont mis en grève. Ils ont commencé par protester contre le renvoi de deux ouvriers. Le contremaître avait consenti à déchirer les billets de prévenance.

Alors ils ont formulé d'autres réclamations à propos du travail : *ils ont prétendu* que des ouvriers étaient plus favorisés que d'autres; que les uns avaient de meilleures matières à mettre en œuvre.

Ils ont en outre demandé à ne plus être astreints à aller à la fin de chaque journée déclarer le travail qu'ils ont fait. Une entrevue doit avoir lieu ce matin entre les patrons et les ouvriers.

Une grève de tisserands. — Quarante ouvriers tisserands de l'établissement de M. Toulemonde, boulevard Gambetta, se sont mis en grève lundi ; ils se plaignent de la difficulté du travail : la substitution de la draperie au tissu léger, difficulté qui leur donnerait un salaire insuffisant.

Un chauffeur enlevé par le volant de la machine. — La fabrique de MM. Valentin et Flipo a été lundi, vers 11 heures du matin, le théâtre d'un grave accident.

Emile Altembach, âgé de 48 ans, chauffeur, était chargé de conduire une petite machine à carboniser, de la force de 6 chevaux. Au moment de la mise en marche il voulut mettre le volant au point ; mais au lieu de se placer sur le coté et de tirer par les rayons, il se mit derrière le volant qu'il poussa à *deux mains en se penchant de manière que sa poitrine* touchait presque. La machine partit tout à coup et le malheureux fut entraîné et alla retomber de l'autre coté, où il resta en quelque sorte serré comme dans un étau entre le volant qui continuait à tourner à grande vitesse, et la maçonnerie.

Un ouvrier carbonisateur, Louis Seynave, âgé de 19 ans, demeurant à Bondues, accourut aux cris du pauvre chauffeur, déclincha la machine, et on put le retirer de sa périlleuse position.

M. le docteur Vanneufville donna au blessé les premiers soins sur place; Altembach avait la première et la deuxième côtes du côté gauche fracturées et la clavicule luxée.

On envoya prendre une civière au poste de police et le blessé fut admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu. Son état était considéré comme très grave, sinon désespéré.

Il était entré depuis 8 jours seulement à la fabrique. Il est d'origine allemande.

Il ne serait pas possible, même approximativement, de déterminer l'époque de la guérison.

Altembach est marié, sans enfants ; il demeure à Roubaix ruelle Cugnot.

Tentative de meurtre d'un mari sur sa femme. — Depuis environ cinq mois les époux Henri Leclercq, âgés d'une trentaine d'années, demeurant rue des Piats, s'étaient séparés. Ils avaient une petite fille et la mère allait travailler en fabrique pour l'élever. A diverses reprises le mari avait menacé sa femme de la tuer si elle ne consentait à reprendre la vie commune.

Lundi, à 5 heures du matin, la femme se rendait à son travail; arrivée rue du Tilleul elle s'entendit appeler par son mari qui l'engagea à entrer au cabaret pour prendre une consommation.

Aussitôt entré, Leclercq saisit sa femme à la gorge, l'accula dans un coin et, sortant de la poche de son pantalon un long couteau de table à lame très affilée et allait en frapper la malheureuse, quand la cabaretière, en déplaçant une table, donna à celle-ci la facilité de se sauver sur la rue. Son mari la suivit en brandissant son arme ; il avait rejoint sa femme quand il fut arrêté par un courageux ouvrier, M. Alfred Duvilliers, qui lui prit son couteau.

Le forcené s'en alla en criant à sa femme qu'il la retrouverait. Elle fut en effet informée qu'il s'était posté sur son passage à 1 heure de l'après-midi. Elle prit un autre chemin et on informa la police : vers le soir Leclercq était arrêté.

Un camion de laine qui s'enflamme en route. — Lundi, à 11 heures et quart, on téléphonait à la caserne des pompiers qu'un incendie venait de se déclarer au Point Central. On prépara aussitôt une pompe à vapeur; mais au moment de partir, on apprenait que le feu avait pris à des bobines de laine enveloppées de papier, qu'un camion appartenant à M. Vanzeveren, teinturier, conduit par le domestique Joseph Corselis, était allé charger à Roubaix. On jugea alors suffisant d'envoyer un dévidoir. Au reste, à l'arrivée des pompiers, le feu avait été éteint par le domestique et des passants accourus à son aide.

Les flammes s'étaient rapidement communiquées à tout l'intérieur du chargement ; et un grand nombre de bobines ont été roussies.

Quant à la cause de ce singulier incendie, on ne peut faire que des suppositions ; il est probable que quelqu'un sera monté derrière le camion et, qu'en allumant une cigarette, il aura involontairement mis le feu au papier. Les dégâts sont évalués à 1,000 francs.

Le maréchal-des-logis de gendarmerie victime d'un accident de cheval. — En se rendant dimanche à Roubaix, avec sa brigade, M. Wallois, maréchal-des-logis, a été victime d'un accident qui aurait pu avoir les plus graves conséquences.

Au boulevard, près du château de M. Vanoutryve, son cheval, ayant glissé sur un rail du tramway, faillit s'abattre : la sangle de la selle s'étant déserrée, M. Wallois tomba sur le pavé, et fut atteint sous le menton d'un *coup de pied du cheval. Il fut en outre*, dans sa chute, blessé à l'épaule.

Après avoir reçu les premiers soins à l'estaminet le plus rapproché du lieu de l'accident, il a été reconduit en voiture à la caserne de gendarmerie.

La blessure du menton donnait des inquiétudes ; mais nous avons appris avec satisfaction que, lundi dans la matinée, M. le docteur Bourgeois avait trouvé l'état du sympathique maréchal-des-logis, qui est sur le point d'arriver à sa retraite, aussi satisfaisant *que possible.*

Un accident de travail. — Deux rattacheurs de la filature de M. Paul Jonglez, Louis Bezaut et Henri Terrier, âgés de 18 ans, demeurant rue de Barbâ, cour Masure, ont été blessés à la main droite par la roue du métier. Ils ont reçu les soins du docteur Fichaux. Pour le premier, l'incapacité de travail sera de quinze jours, et pour le second de dix.

Un accident de voiture. — Lundi, à 11 heures du matin, M. Achille Honoré, marchand de beurre, rue de l'Epine, et M. Emile Valauter, marchand de chaussures à Mont-à-Leux, passaient en voiture au Boulevard Gambetta. Tout à coup, en face de l'église du Sacré-Cœur, le cheval prit peur et, faisant un brusque écart, il prit à fond de train la direction de la rue Destombes, nouvellement ouverte ; mais la voiture alla buter contre un arbre du boulevard, et le choc fut tel que les deux hommes furent projetés sur la route. Ils furent aussitôt relevés par des ouvriers et ils reçurent, à l'estaminet Garminck, les soins de M. le docteur Fichaux, qui ne constata que des contusions assez étendues à la tête et sur diverses parties du corps.

La voiture retenue à l'arbre, n'avait pas permis au cheval d'aller plus loin.

Un prisonnier qui brise tout. — Dimanche vers le soir, le brigadier des gardes-champêtres Delporte rencontrait rue du Blanc-Seau le nommé Louis Hellery, âgé de 41 ans, né à Bétheville (Marne), en état complet d'ivresse et le conduisait à la chambre de sûreté du quartier ; mais on ne put garder longtemps le prisonnier, car il commença par tout briser: carreaux de vitre, vasistas, châssis et jusqu'à la traverse en fer de la fenêtre.

Il s'était attaqué à la porte, qu'il avait déjà fort détériorée, quand on prit le parti de l'expédier au poste central.

Il ne fut pas plus calme; il empêcha tout le monde de dormir et le matin, on constata que le mobilier sommaire de la cellule avait eu fort à souffrir et était hors d'usage.

Tombé d'un wagon. — Lundi à 3 heures 1/2 de l'après-midi, Achille Delcroix perdit l'équilibre en déchargeant à la gare un wagon de pièces de bois, et il tomba sur le sol d'une hauteur de 4 à 5 mètres.

Il a pu se relever seul, mais il se plaignait de vives douleurs aux reins et au cou. Il a été reconduit à son domicile rue du Tilleul, cour Tuérin.

Rebellion contre la police. — Trois arrestations. — Dimanche après-midi trois jeunes gens jetaient la terreur rue de la Croix-Rouge. Après avoir mis à sac une friture ils voulaient en faire autant d'un cabaret. L'agent de police Voreux fut averti ; mais il fut l'objet de toutes sortes de menaces et on ne parlait de rien moins que de lui « faire son affaire ». Deux des forcenés ont pu être arrêtés sur le champ ; le troisième ne l'a été que lundi. Ce sont : Henri Montagne, 19 ans, né à Mouveaux ; Ernest Dujardin 19 ans et Henri Desmet, 17 ans, né à Halluin.

Une réunion socialiste à la Croix-Rouge. — Les socialistes multiplient leurs réunions publiques : lundi soir, ils tenaient une séance à l'estaminet de la « Grande-Halte », rue de la Croix-Rouge, sous la présidence de M. Catteau, le candidat au siège de conseiller d'arrondissement.

MM. Desmedt, Delphin Dumortier, Vercocque, et trois inconnus ont successivement pris la parole devant un auditoire composé d'une centaine de personnes.

Cette réunion, qui ressemblait à toutes les précédentes, s'est passée sans incident digne d'être relaté.

Marcq-en-Barœul. — *Un noyé.* — Lundi, vers cinq heures du soir, M. Achille Rogier, aidé de plusieurs personnes, a retiré du canal, près de la rue du Quai, le cadavre de M. Henri Lelong, âgé de 25 ans.

L'enquête ouverte par M. le commissaire de police établira sans doute si l'on se trouve en